

Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale des Hautes-Alpes

Arrêté n° 2017--024

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 332-4 et L. 351-2 à L. 351-3, tels que modifiés par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 146-9 ;
- VU le décret n° 96-465 du 29 mai 1996 relatif à l'organisation au collège, modifié par le décret n° 2005-1013 du 24 août 2005, notamment son article 5-2 ;
- VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 20 octobre 2005 ;
- VU l'arrêté du 7 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré.
- VU L'article L.311-7 du code de l'éducation

**ARRÊTÉ****ARTICLE PREMIER**

La composition de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré est fixée comme suit :

- M. Philippe MAHEU, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes, Président ou son représentant, Mme Mireille BELLAIS, Inspectrice de l'éducation nationale adjointe chargée de l'ASH
- Mme Françoise BONO, Médecin Conseillère technique départementale
- Mme Martine ASSANDRI, Conseillère technique de service social

Les membres suivants sont désignés par le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes pour une durée de trois ans :

- M. Patrick MICHEL, Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription de Briançon
  - M. Anaud BOUET, Directeur de l'école élémentaire de Porte Colombe à Gap
  - Mme Marie-Laure BARON, Principale du collège Centre à gap
  - Mme Brigitte CAPPANERA, Directrice adjointe de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
  - Mme Nathalie GRIEUX, Enseignante du premier degré
  - M. Dominique BOUCHIER, Enseignant du second degré
  - Mme Florence CHAPLET, Enseignante d'un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
  - Mme Aurélie SIMON, Psychologue scolaire
  - Mme Marie-Pier CAILLAT, Directrice de centre d'information et d'orientation
  - Mme Sandrine GASTRIN, Conseillère d'orientation psychologue
  - Mme Isabelle CHRISTOPHE, Assistante de service social
  - Dr ANDRE, Pédopsychiatre
- Mme Anne CHAVANNE, FOPE
  - M. Stéphane COURCIER, FOPE
  - Mme Claire GRAILLOT, FOPE

**ARTICLE DEUX**

L'arrêté du 4 avril 2016 est abrogé.

**ARTICLE TROIS**

Le Secrétaire Général des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Gap, le 27 mars 2017

Pour le recteur et par délégation,  
Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale des Hautes-Alpes



Philippe MAHEU

## Le service social en faveur des personnels de l'Education Nationale

**Le service social des personnels est un service du Rectorat. Il propose un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'aide et d'accompagnement à l'ensemble des personnels (titulaires, non titulaires, en activités, en congé ou à la retraite) amenés à rencontrer des difficultés dans leur vie professionnelle, personnelle et/ou familiale (problèmes de santé, familiaux, financiers, sociaux ...).**

L'assistante sociale des personnels se positionne dans une approche pluridimensionnelle. Elle examine avec les personnes les données de leur situation particulière, celles-ci devant choisir elles-mêmes entre les moyens à leur disposition pour surmonter leurs difficultés. L'assistante sociale se situe à l'interface de la vie privée des agents et de leur vie dans le milieu de travail. Elle contribue à trouver les points de convergence entre les aspirations des personnels et les exigences de fonctionnement de l'institution. Elle est appelée à intervenir auprès des services de gestion, de ceux où sont affectés les personnels, des corps d'inspection et des services de médecine de prévention ainsi qu'auprès d'autres services ou organismes extérieurs à l'administration spécialisés dans les différentes formes d'aide sociale.

Elle reçoit, dans le respect du secret professionnel, les personnels qui le souhaitent. Elle ne peut qu'offrir ses services et non les imposer.

Dans le cadre de l'action sociale, elle peut, notamment, instruire une demande de prêt sans intérêt à caractère social ou d'aide exceptionnelle, de manière à faire face à des problèmes financiers.

Vous pouvez contacter l'assistante sociale du personnel : **Emilie AUBRY**.

Coordonnées téléphoniques : 06 88 28 85 30 ou 04 92 56 57 50

Courriel : [social.personnel05@ac-aix-marseille.fr](mailto:social.personnel05@ac-aix-marseille.fr)

### **Permanences sur RDV :**

Le mercredi de 9h30 à 11h30, à la DSEN des Hautes Alpes (Gap) - 04 92 56 57 50

Le jeudi de 14h00 à 16h30, à la DSDEN des Hautes Alpes (Gap) - 04 92 56 57 50

Le lundi de 10h00 à 12h30, à la DSDEN des Alpes de Haute Provence (Digne) – 04 92 36 68 50.

Le lundi de 13h30 à 16h00, collège de Château Arnoux (04) - 04 92 64 04 41

Pour tous les autres jours, vous pouvez la contacter ou laisser un message. Des rendez-vous pourront être fixés à d'autres moments.